

DÉPARTEMENT  
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT  
BESANCON

CANTON  
ORNANS

COMMUNE DE 25580 SAULES

## PROCES-VERBAL

### Séance du 16 Mai 2023

#### DATE DE CONVOCATION

09/05/2023

#### DATE D'AFFICHAGE

23/05/2023

#### Nombre de membres

- en exercice : 8
- présents : 7
- votants : 7
- absent excusé : 1
- absent : 0
- exclus : 0

L'an deux mille vingt-trois

le seize mai à 20 heures 30

le Conseil Municipal de la commune de SAULES

s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Louis DAUDEY, Maire** pour la session ordinaire du mois de **Mai**.

**Présents** : Louis DAUDEY, Emmanuel DELIOT, Pascal MANGANONI, Baptiste REPECAUD, Justin JACOULOT, Sandrine JACQUIN et Dominique MUTTONI

**Absent excusé** : Bernard DONEY

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. **Monsieur Pascal MANGANONI** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

#### - ORDRE DU JOUR -

- 1/ Approbation du Procès-Verbal du Conseil municipal du 14 avril 2023 ;
  - 2/ Aménagement d'une conduite d'eau d'environ 124 m, desservant la parcelle ZB 69, lieudit A LA CROIX ;  
3/ DM n° 1 ;
  - 4/ Groupement de commande « marché pour rénovation des sentiers de randonnées pédestres » ;
  - 5/ Renouvellement de la certification PEFC ;
- Questions diverses  
\*\*\*

#### **1/ Approbation du Procès-Verbal du Conseil municipal du 14 Avril 2023**

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres le Procès-Verbal de la séance précédente du 14 Avril 2023.

**Pour : 7 – Contre : 0 – Abstention : 0**

#### **2/ Aménagement d'une conduite d'eau d'environ 124 m**

Extension du réseau de distribution d'eau potable entre le Chemin des Rappes au droit du Chemin des Couleurs, sur cette voie communale, pour desservir la parcelle constructible ZB 69 et ZB 70 appartenant à M. et Mme Martial et Valérie KOVALIK. La longueur est de 125 mètres.

M. Martial KOVALIK informe le conseil qu'il accepte de prendre à sa charge le réseau d'eau entre la propriété de M. Michel FAILLENET et la limite de sa parcelle, soit environ 25 mètres.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de mettre à la charge de la Commune de SAULES la partie haute du réseau soit entre le Chemin des Rappes et le regard de distribution d'eau de M. Michel FAILLENET, soit une longueur d'environ 100 mètres.

Des devis seront demandés aux entreprises de TP pour avancer le projet.

**Pour : 7 – Contre : 0 – Abstention : 0**

#### **3/ DM n° 1**

Il apparaît lors de la prise en charge du budget primitif 2023 par le Gestionnaire Comptable, un déséquilibre des chapitres d'ordre. Aussi, il y a lieu de prendre une délibération modificative pour rétablir l'équilibre entre

- le 042 (Recettes de fonctionnement) de 5 898,50 EUR et le 040 (dépenses d'investissement) de 35 898,50 EUR, s'expliquant par une erreur d'imputation au compte 202 ;

- le 042 (Dépenses de fonctionnement) de 25 900 EUR et le 040 (Recettes d'investissement) de 25 867,66 EUR.  
**Pour : 7 – Contre : 0 – Abstention : 0**

#### **4/ Groupement de commande « marché pour rénovation des sentiers de randonnées pédestres »**

La communauté de communes Loue Lison informe de sa décision de mettre en place un groupement de commandes pour la rénovation des sentiers de randonnée (rénovation de la signalétique et du mobilier (lame directionnelle, table pique-nique, bancs) et sur les travaux de sécurisation (barrière, belvédère, franchissement de ruisseau, escalier...).

Le Conseil considère qu'il est prématuré d'adhérer à un groupement de commande en l'absence de tout chiffrage et décide de ne pas y adhérer pour l'instant.

#### **5/ Renouvellement de la certification PEFC**

Le PEFC Bourgogne Franche-Comté demande le renouvellement de la certification en faveur de la gestion durable des forêts, ayant pour ambition d'assurer un accès pérenne à la ressource bois en garantissant le respect de ceux qui travaillent en forêt et ceux qui la possèdent tout en préservant les biodiversités.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de renouvellement l'engagement de la Commune de Saules à la certification PEFC, soit un montant de 0,65 euros l'hectare, soit pour les 162,83 hectares de la Forêt Communale, la somme de 125,83 euros pour une durée de 5 ans.

**Pour : 7 – Contre : 0 – Abstention : 0**

#### **6/ Questions diverses**

##### **Plan de gestion de la Forêt Communale**

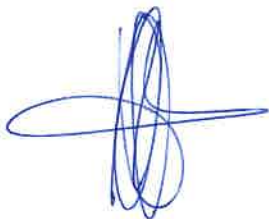
Le maire expose au conseil l'état d'avancement du plan de gestion de la Forêt Communale pour les 20 ans à venir en cours avec l'ONF;

Le maire remet aux membres du Conseil un document émanant de la Communauté de Communes Loue Lison concernant le plan d'aménagement et développement durable lié à l'élaboration du schéma de cohérence territoriale de la Communauté de Communes Loue Lison en cours d'élaboration.

**Fin de séance à 21h30**

**Prochain conseil le 30 Juin 2023 à 20h30**

Le secrétaire de séance,  
Pascal MANGANONI



Le Maire,  
Louis DAUDEY

